



LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS & DE LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

Mai_2011

Madame, Monsieur,

La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en charge est instituée dans chaque établissement de santé public ou privé par décret du 2 mars 2005. Elle a pour mission de veiller au respect des droits des patients et de faciliter leurs démarches. Elle doit contribuer par ses avis et ses propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

En cas de litige, vous avez la possibilité de saisir la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge en adressant un courrier au directeur de l'établissement. Il vous répond et vous avise de la possibilité de saisir un médiateur, membre de cette commission. Le médiateur vous rencontre ou vos proches et adresse un compte-rendu de cet entretien à la Commission qui tente d'apporter une solution au litige.

→ Les membres de la Commission

Membres avec voix délibérative

Médiateur médecin	Pr S. SCHRAUB
Suppléant	Dr B. MOYSES
Médiateur non médecin	J.C. WENDLING
Suppléant	J.P. MABIRE
Représentants des usagers	J. END / A. GRAU
Suppléants	M.H. VOEGELIN S. HAERDER
Représentant du personnel de soins	M. REICHARDT
Suppléant	E. MURER

Président de la Commission Médicale

Dr S. THEOBALD

Membres avec voix consultative

Directeur et Président	Pr P. DUFOUR
Assisté de :	
Directeur général adjoint	E. ROSSINI
Juriste	H. MORAND
Attachée de direction	I. RÈBRE
Responsable de la communication	C. LAULHÉ
Directrice qualité et projets	M. DENFOUR-DUBUS

Adresse du courrier

M. le directeur général du Centre Paul Strauss
3, rue de la porte de l'hôpital
BP 30042 / 67065 Strasbourg Cedex

UNICANCER



CENTRE PAUL STRAUSS
centre régional de lutte contre le cancer